

## CODE DE VIE DE L'ÉCOLE L'ODYSSÉE

RÈGLES	RAISONS	CONSÉQUENCES POSITIVES	CONSÉQUENCES NÉGATIVES	MESURES D'AIDE
1. Je me respecte et respecte les autres dans mes paroles et dans mes gestes.	Pour me sentir bien et en sécurité dans un milieu harmonieux.	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Encouragement (verbal ou écrit)</li> <li>◆ Activité récompense</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Avertissement (verbal ou écrit)</li> <li>◆ Rencontre élève-intervenant et/ou parents</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Communication régulière entre l'école et la maison</li> <li>◆ Accompagnement par le tuteur et/ou l'enseignant attiré</li> </ul>
2. J'apporte en classe tout le matériel requis et je laisse mes effets personnels dans mon casier.	Pour être attentif et favoriser le climat d'apprentissage.	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Diplôme, tableau d'honneur</li> <li>◆ Communication positive avec les parents (écrite ou verbale)</li> <li>◆ Privilèges accordés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Réflexion écrite</li> <li>◆ Communication avec les parents</li> <li>◆ Note dans l'agenda</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Contrat de motivation ou de valorisation élaboré avec l'élève</li> <li>◆ Feuille de suivi</li> </ul>
3. Je me présente à l'heure à tous mes cours.	Pour bien suivre mon cours et contribuer au bon déroulement de la période.	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Système de motivation personnel</li> <li>◆ Note dans l'agenda</li> <li>◆ Billet ou lettre de félicitations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Feuille de manquement</li> <li>◆ Travaux avec le concierge</li> <li>◆ Retrait, suspension, expulsion</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Contrat d'engagement personnel de l'élève et des parents</li> </ul>
4. Je contribue à la propreté et au bon état des lieux et du matériel.	Pour que mon école demeure un milieu de vie agréable dont je suis fier.	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Récompenses</li> <li>◆ Annonce publique d'un bon geste (publication sur les réseaux sociaux)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Retenue (reprise de temps)</li> <li>◆ Excuses (privées ou publiques) verbales ou écrites</li> <li>◆ Confiscation de tout objet ou accessoire interdit</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Élaboration d'un plan d'intervention individualisé</li> <li>◆ Gestes de réparation supervisés par l'adulte</li> </ul>
5. Je respecte le code vestimentaire de l'école.	Pour apprendre à adapter ma tenue au milieu de vie scolaire.	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Reconnaissance sociale</li> <li>◆ Gala méritas (nomination)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Plainte policière</li> <li>◆ Retour à la maison</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Rencontre de l'élève avec les intervenants de l'école (psychoéducateur, T.E.S., psychologue, policier, infirmier, T.T.S.)</li> </ul>
6. Je m'implique dans mes apprentissages.	Pour contribuer à ma réussite scolaire.			<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Référence à des ressources extérieures de l'école</li> <li>◆ Rencontre de médiation</li> <li>◆ Ateliers de développement</li> </ul>

# Règles de conduite de l'école

## 1. Je me respecte et respecte les autres dans mes paroles et dans mes gestes.

- Je respecte les consignes de tous les intervenants de l'école.
- J'utilise un langage et un ton polis.
- J'utilise des gestes pacifiques et de civisme.
- Je vouvoie les adultes de l'école.

## 2. J'apporte en classe tout le matériel requis et je laisse mes effets personnels à mon casier.

- J'ai tout le matériel nécessaire à mes cours.
- J'éteins et je range mes appareils électroniques dans les salles de classe.

## 3. Je me présente à l'heure à tous mes cours.

- Je suis assis à ma place au son de la deuxième cloche.

## 4. Je contribue à la propreté et au bon état des lieux et du matériel.

- Je garde en bon état tout le matériel mis à ma disposition.
- Je jette mes déchets dans les poubelles.
- Je respecte l'environnement à l'intérieur et à l'extérieur de l'école.
- Dans les corridors, je conserve mon matériel dans mes mains et je demeure debout.

## 5. Je respecte le code vestimentaire de l'école.

- Je laisse mes bottes d'hiver, mon manteau et mes sacs (de toute catégorie) dans mon casier.
- J'enlève mon couvre-chef dans l'école.
- Je porte des vêtements qui respectent le code vestimentaire tel que décrit dans mon agenda.

## 6. Je m'implique dans mes apprentissages.

- Je fais le travail demandé.
- Je fais mes devoirs et leçons.
- Je remets des travaux propres et de qualité au moment prévu.
- Je suis responsable de rencontrer mes enseignants pour récupérer la matière enseignée et faire les travaux manqués lors de mes absences.

## **Manquement mineur**

Un manquement est considéré comme mineur lorsque la sécurité et l'intégrité de soi et des autres ne sont pas compromises.

L'encadrement de ce type de manquement consiste en la mise en place de mesures d'aide pour l'élève, au moyen d'un système de renforcement utilisant des conséquences positives et négatives.

Exemples de manquements mineurs :

- Non-respect d'une consigne
- Courir dans le corridor
- Bousculade
- Langage inapproprié
- Refus de travailler après plusieurs avertissements
- Détranger les autres
- Non-respect du code vestimentaire

## **Manquement majeur**

Un manquement majeur constitue une atteinte grave au bien-être physique ou psychologique d'une personne, un danger (pour soi, les autres ou l'environnement), de même qu'une entrave à la sécurité que doit nécessairement assurer l'école à toute personne sur son territoire.

Exemples de manquements majeurs:

- Bris de matériel de l'école
- Vandalisme
- Intimidation
- Menace
- Taxage
- Impolitesse grave
- Vol
- Port d'arme
- Violence grave

# Aspects légaux de tes obligations

## Intimidation et violence

### Article 75 LIP (Loi sur l'Instruction Publique) concernant le plan de lutte contre l'intimidation et la violence

Définitions de l'intimidation et de la violence (article 13 LIP):

- A) **Intimidation** : Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse; aussi susceptible de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.

Les **4 critères** suivants doivent être présents :

1. Rapport de forces inégales
2. Geste ou parole qui crée du tort à la victime
3. Répétition de gestes d'intimidation sur une certaine période
4. Sentiment de détresse subi par la victime

- B) **Violence** : Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

Tout geste d'intimidation ou de violence doit être signalé à l'école.

Comment signaler?

- En parler à un intervenant (tuteur, enseignant, TES, professionnel, direction, etc.);
- Compléter le formulaire électronique confidentiel disponible sur notre site Internet;
- Compléter un formulaire papier confidentiel disponible au secrétariat.

Toute situation grave peut être rapportée à la police.

Toute personne voulant dénoncer une situation peut le faire en se présentant au secrétariat afin de compléter le formulaire disponible.

« **Tout geste ou échange proscrit**, qu'il soit commis dans l'école ou à l'extérieur de l'école, lorsqu'il a un impact sur le fonctionnement à l'école y compris par le biais des médias sociaux ou lors de l'utilisation du transport scolaire, sera sanctionné selon les règles de conduite et mesures de sécurité de l'école. »

### **LOI CONCERNANT LA LUTTE CONTRE LE TABAGISME chapitre L-6.2**

Il est interdit à quiconque de fumer ou de vapoter aux heures où l'école reçoit des élèves et de fournir du **tabac** aux mineurs sur les terrains d'un établissement d'enseignement préscolaire, primaire et secondaire. La vente de produit du tabac étant interdite aux mineurs, tout objet de consommation pourra être confisqué (cigarettes, vapoteuse, etc.).

### **Photo, vidéo, enregistrement**

**Article 35 du Code civil du Québec.** Toute personne a droit au respect de sa réputation et de sa vie privée. Nulle atteinte ne peut être portée à la vie privée d'une personne sans que celle-ci y consente ou sans que la loi l'autorise. Ainsi, l'école ne permet en aucun temps la prise de photo, de vidéo ou d'enregistrement sonore des élèves ou du personnel sans leur autorisation.

## **Consommation**

Il est strictement interdit de consommer, de posséder ou d'être sous l'effet d'alcool, de cannabis ou de drogue à l'école. **Tout objet de consommation sera confisqué.**

## **Sanctions disciplinaires**

### **Article 76 LIP concernant les sanctions disciplinaires**

« Lors d'un manquement majeur, l'élève s'expose à une sanction qui est déterminée par la direction de l'école. Elle tient compte de la gravité, la durée, la fréquence, l'étendue, la dangerosité, la légalité du comportement et de l'impact sur la ou les victimes. Le choix tient compte également de l'âge, de la maturité, de l'aptitude de l'élève et de l'intérêt de l'élève ».

**Article 96.27 LIP Le directeur de l'école peut suspendre** un élève lorsqu'il estime que cette sanction disciplinaire est requise pour mettre fin à des actes d'intimidation ou de violence ou pour contraindre l'élève à respecter les règles de conduite de l'école.

**Qu'est-ce qu'une suspension :** La suspension est un retrait temporaire d'une partie ou de l'ensemble des activités régulières de l'école. Elle relève de la direction d'école. La suspension peut être à l'interne ou à l'externe.

- **La durée de la suspension est fixée par la direction de l'école** en prenant en compte l'intérêt de l'élève, la gravité des événements ainsi que toute mesure prise antérieurement, le cas échéant.
- La direction de l'école informe les parents de l'élève qu'il suspend des motifs justifiant la suspension ainsi que des mesures d'accompagnement, de remédiation et de réinsertion qu'il impose à l'élève.
- **Il avise les parents** de l'élève qu'en cas de récurrence, l'élève pourra être inscrit dans une autre école ou être expulsé des écoles du Centre de services scolaire.
- Il informe la direction générale du Centre de services scolaire de sa décision.

### **Processus de règlement d'une plainte et protecteur de l'élève**

Un nouveau règlement relatif à la procédure d'examen des plaintes a été adopté au Centre de services scolaire de la Capitale. Désormais, lorsque **toutes les étapes du processus de traitement d'une plainte ont été suivies et qu'une insatisfaction persiste**, le protecteur de l'élève peut intervenir pour trouver des solutions à cette impasse.

Pour connaître toutes les étapes à suivre du processus de règlement d'une plainte, consultez l'onglet « Processus de plainte » au [www.cssc.gouv.qc.ca](http://www.cssc.gouv.qc.ca)

**CODE VESTIMENTAIRE**

**Mes vêtements du bas couvrent la majeure partie de ma cuisse.**



**Ma poitrine et mon dos sont couverts.**



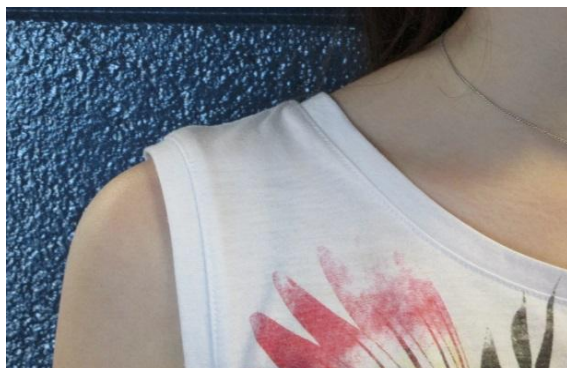
**J'enlève mon couvre-chef, mon manteau et mes bottes et les dépose dans mon casier.**



**Mes vêtements du haut et du bas se superposent.**



**Seules les camisoles à larges bandes sont permises.**



**Seuls les inscriptions et imprimés pacifiques et moralement acceptables sont permis.**



**En tout temps, mes sous-vêtements sont cachés.**

## TÉLÉPHONE CELLULAIRE, CAMÉRAS, IPOD, POINTEUR LASER, HAUT-PARLEUR

- Mes appareils électroniques ainsi que leurs accessoires ne doivent pas être visibles dans les salles de classe. Leur utilisation est interdite dans les salles de classe, sauf à la demande de l'enseignant qui m'autorise à l'utiliser dans un cadre pédagogique. Je devrai respecter les consignes précises de mon enseignant.
- Le son de mon haut-parleur est toujours fermé à l'intérieur de l'école.

Dans l'éventualité où je ne respecterais pas ces règles :

Mon appareil sera confisqué selon les modalités suivantes :

- ✓ 1<sup>re</sup> fois : Mon appareil sera confisqué et sera remis en fin de journée.
- ✓ 2<sup>e</sup> fois et les suivantes : Mon appareil sera confisqué et mon parent devra venir le chercher.

Lors des examens, la possession d'appareils électroniques est interdite. Je devrai laisser mes appareils dans mon casier ou les remettre à l'enseignant avant le début de l'examen.

**Si je refuse de remettre mon appareil ou si je ne collabore pas avec l'adulte, des mesures disciplinaires seront prises pouvant aller jusqu'à une suspension.**

## COUVRE-CHEF

- Je dois enlever mon couvre-chef dans l'école et le déposer dans mon casier.

Dans l'éventualité où je ne respecterais pas cette règle :

Mon couvre-chef sera confisqué selon les modalités suivantes :

- ✓ 1<sup>re</sup> fois : Je pourrai le récupérer en fin de journée au secrétariat.
- ✓ 2<sup>e</sup> fois et les suivantes : Il sera confisqué et mon parent devra venir le chercher.

## ÉVALUATION

Tel que stipulé dans le document NORMES ET MODALITÉS EN ÉVALUATION de l'école L'Odysée :

Les motifs valables pour justifier une absence motivée lors d'une épreuve sont des événements importants comme les suivants :

- une maladie sérieuse ou un accident (confirmé par une attestation médicale);
- le décès d'un proche;
- une convocation d'un tribunal;
- une participation à un événement d'envergure préalablement autorisée par la direction de l'école ou par le coordonnateur de la sanction des études en formation générale des jeunes de la Direction de la sanction des études dans le cas d'une épreuve unique.

Selon ces conditions, l'élève qui a une absence motivée lors d'une épreuve relative au jugement (bilan) doit présenter à l'école une copie de l'attestation ou de toute autre pièce qui justifie valablement son absence.

### **Épreuves ministérielles ou locales**

Pour les épreuves ministérielles, lorsque l'absence n'est pas basée sur un motif reconnu, **par exemple un voyage à la date prévue à l'horaire officiel**, l'élève doit être déclaré absent et le traitement de l'absence doit faire en sorte que l'élève ne tire pas avantage d'une absence, même si son absence est due à une décision parentale. Aucune épreuve ne doit être administrée et le résultat de l'élève pour les 3 étapes doit rester identique. Le résultat de l'élève à l'épreuve obligatoire correspond alors à 0 sur 20.

Pour les épreuves locales, les mêmes motifs d'absences seront retenus pour justifier une absence. Cependant, comme la gestion de ces épreuves appartient à l'établissement, l'enseignant peut convenir, après entente avec la direction, d'aménager l'évaluation d'un élève si le motif d'absence est jugé valable par ceux-ci.

Les absences non motivées à l'épreuve de même que les actes de tricherie ou de plagiat ne sont pas tolérés et peuvent entraîner l'expulsion au cours de l'évaluation ainsi qu'une mention ÉCHEC pour la ou les traces concernées. Les actions suivantes sont interdites :

- utiliser délibérément d'autre matériel que celui qui est autorisé pour une évaluation;
- avoir recours à d'autres renseignements que ceux qui sont permis;
- aider un autre élève ou obtenir de l'aide d'un autre élève;
- essayer d'obtenir ou de connaître à l'avance les questions ou les sujets d'une évaluation.

Pour les épreuves école en cours d'année, un élève qui a une absence motivée aura droit à une reprise à un moment déterminé par l'école. Les parents doivent être avisés par l'enseignant. S'il ne se présente pas à la reprise, il obtiendra la note de 0 pour cette épreuve.

Lorsqu'un élève refuse de faire une épreuve, il obtiendra la note 0 pour celle-ci. L'enseignant n'est pas dans l'obligation de lui faire reprendre. Les parents sont avisés par l'enseignant.

### **Absence prolongée (ex : voyage)**

Lors d'une absence prolongée, la direction doit être avisée. Un formulaire d'attestation d'absence doit être complété.

Lorsque l'absence est pour un motif non reconnu, **par exemple un voyage**, le travail effectué pendant l'absence pourra être remis au retour de l'élève. Il est de la responsabilité de l'élève et de ses parents de s'informer auprès de ses enseignants et de prendre les dispositions nécessaires. L'enseignant n'a pas l'obligation de reprendre le travail avec l'élève.

### **Politique alimentaire**

Pour être cohérents avec la politique pour une saine alimentation et un mode de vie sain et actif, nous recommandons que votre enfant apporte des aliments sains. Les bonbons et les sucreries ne sont pas recommandés. **Les boissons énergisantes sont interdites à l'école.**

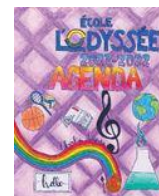
**Les bouteilles réutilisables transparentes sont suggérées, seulement l'eau est permise.**



## GESTION DES DEVOIRS ET DE L'ÉTUDE

### Voici tes responsabilités en tant qu'élève:

- ★ Apporte ton agenda à tous tes cours;
- ★ Inscrit les matières dans ton agenda et note tes devoirs et leçons pour chacun de tes cours;
- ★ Respecte les échéances et fais tes devoirs et ton étude;
- ★ Présente-toi aux récupérations, à l'aide aux devoirs ou à l'aide pédagogique au besoin.



---

### Responsabilités des parents et/ou tuteurs légaux:

- ❖ Accompagner et superviser son enfant dans la gestion des devoirs et l'étude;
- ❖ Questionner son enfant et consulter régulièrement son agenda;
- ❖ Consulter régulièrement le portail parents pour être informés des évaluations à venir, des devoirs non faits et de la présence de votre enfant aux services offerts (récupérations, aide aux devoirs et aide pédagogique);



[Lien pour MozaïkPortail](#)

- ❖ Inciter votre enfant à fréquenter les différents services offerts par l'école (récupérations, aide aux devoirs et aide pédagogique);
- ❖ Télécharger l'application Mozaïk parent (mParent) pour recevoir des notifications.



[HTTPS://APPS.APPLE.COM/CA/APP/MPARENT-PORTAIL-PARENTS/ID1532289124](https://apps.apple.com/ca/app/mparent-portail-parents/id1532289124)



[HTTPS://PLAY.GOOGLE.COM/STORE/APPS/DETAILS?ID=CA.GRCS.MOZAIK.PORTAIL.PARENTS](https://play.google.com/store/apps/details?id=CA.GRCS.MOZAIK.PORTAIL.PARENTS)